

Mettre toute son énergie dans l'avenir

Hypothèque verte



Un financement durable avec la CPE

Un logement à haute efficacité énergétique. Une rénovation durable. Ou l'adoption d'énergies renouvelables. Depuis des décennies, nous accompagnons les collaboratrices et collaborateurs du secteur de l'énergie pour des choix de vie importants.

En tant que caisse de pension pour le secteur de l'énergie, voici comment nous vous soutenons:

- Des conditions intéressantes et des prix nets transparents,
- Un accompagnement personnalisé, de l'idée initiale au financement,
- Des processus simples et fluides,
- Une sécurité de planification élevée,
- Pas d'engagement à acheter des produits bancaires supplémentaires.

Taux d'intérêt préférentiels supplémentaires

Notre hypothèque verte repose sur les conditions de l'hypothèque à taux fixe de la CPE et offre des intérêts préférentiels supplémentaires pour les biens immobiliers qui remplissent certains critères écologiques. La limite de crédit maximale de l'hypothèque verte est fixée à CHF 1 000 000.

Critère d'éligibilité

Intérêt préférentiel par an

Solution de chauffage sans énergie fossile (p. ex. pompe à chaleur, chauffage à distance ou granulés de bois)	0,10%
Certificat de durabilité (p. ex. Minergie, CECB A à C ou SNBS)	0,20%
Combinaison d'une solution de chauffage sans énergie fossile et d'un certificat de durabilité	0,30%

Pour tous ceux qui pensent à demain dès maintenant

L'hypothèque verte est indiquée pour les propriétaires d'un logement à usage personnel qui

- achètent un bien immobilier durable,
- rénovent leur bien pour améliorer son efficacité énergétique,
- misent sur les énergies renouvelables.

Les pièces à fournir

Pour octroyer le taux d'intérêt préférentiel, la CPE a besoin des justificatifs suivants:

Solution de chauffage sans énergie fossile

- Confirmation de l'installation, contrat de fourniture de chauffage (chauffage à distance) et/ou documentation technique

Certificat de durabilité

- Certificat Minergie, certificat CECB (classes A à C) et/ou certificat SNBS

Voici comment accéder à l'hypothèque verte

1. Entretien de conseil avec la CPE,
2. Envoi de la demande d'hypothèque accompagnée des justificatifs correspondant aux critères d'éligibilité,
3. Examen par la CPE et fixation du taux d'intérêt préférentiel,
4. Conclusion de l'hypothèque verte.

L'énergie au service de votre projet de logement durable: contactez notre Team Hypothèques.

☎ +41 44 287 92 56
✉ hyp@pke.ch